

**MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
(INDRE)**

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
du 5 avril 2013 à 20 heures 30**

Le cinq avril deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle 15, sous la présidence de Christian BREC, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2013.

Présents : Pierre ARRAUD, Guy TRINQUART, Pierre CUEVAS, Franck LEROY, Bernard MARGOT, Jean-Claude BOURGOIN, Pierre LEVEL, Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT, Christian BREC.

Absents : Jérôme COURET (ayant donné pouvoir à Jean-Claude BOURGOIN), Pascal MAZINGUE (ayant donné pouvoir à Bernard MARGOT), Thierry BARBIER (ayant donné pouvoir à Guy TRINQUART), Isabelle TEINTURIER (ayant donné pouvoir à Christian BREC), Eric REIGNOUX (ayant donné pouvoir à Jean-François MERCIER).

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2013,
- Approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin,
- Demande du S.D.I.S. de cession à titre gracieux du local contigu à la partie arrière de l'actuel Centre de secours,
- Vote des taxes directes locales,
- Budget principal : vote du compte administratif 2012 et approbation du compte de gestion 2012 du Trésorier,
- Budget principal : approbation de l'affectation du résultat 2012 pour le budget 2013,
- Vote du budget principal 2013,
- Vote des tarifs eau et assainissement 2013,
- Budget eau et assainissement : vote du compte administratif 2012 et approbation du compte de gestion 2012 du Trésorier,
- Budget eau et assainissement : approbation de l'affectation du résultat 2012 pour le budget 2013,
- Vote du budget eau et assainissement 2013,
- Budget action économique : vote du compte administratif 2012 et approbation du compte de gestion 2012 du Trésorier,
- Budget action économique : approbation de l'affectation du résultat 2012 pour le budget 2013,
- Vote du budget action économique 2013.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Jean-François MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2013 :

Une erreur dans le nombre de conseillers présents et absents est intervenue. Cette erreur a été rectifiée. Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1^{er} mars 2013 n'ayant pas fait l'objet d'autres remarques, est approuvé à l'unanimité.

Approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-340-007 du 5 décembre 2012 portant fusion de Communauté de communes du Val d'Anglin et de la communauté de communes de la Marche Occitane dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre,

Vu les statuts actuels de la Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin, issue de la fusion, Considérant qu'en vue de sa création, la Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin a modifié ses statuts actuels.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des statuts adoptés par la Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin par délibération du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2013.

Demande du S.D.I.S. de cession à titre gracieux du local contigu à la partie arrière de l'actuel Centre de secours :

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre de cession à titre gracieux du garage contigu à la partie arrière de l'actuel Centre de secours afin de doter les pompiers d'une salle de formation, charge au S.D.I.S. d'aménager ledit local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par quatorze voix pour et une abstention**, décide de céder ce local, cadastré AD 30 en partie pour l'utilisation qui doit en être faite, à la condition expresse que la commune récupère ce local dans les mêmes conditions si, pour une raison ou une autre, le S.D.I.S. ne devait plus en avoir l'utilisation.

Vote des taxes directes locales :

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la baisse, le maintien ou l'augmentation des taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de maintenir les taux des taxes directes locales (d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti), soit :

- taxe d'habitation : 12,70 %
- taxe sur le foncier bâti : 16,82 %
- taxe sur le foncier non bâti : 47,45 %

Budget principal : vote du compte administratif 2012 :

Le cinq avril deux mil treize, sous la présidence de Jean-François MERCIER, Deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	59 658,05	35 865,96	0,00	35 865,96	59 658,05
Opérations de l'exercice	950 201,62	1 109 706,87	291 648,91	350 071,44	1 241 850,53	1 459 778,31
TOTAUX	950 201,62	1 169 364,92	327 514,87	350 071,84	1 277 716,49	1 519 436,36
Résultat de clôture	0,00	219 163,30	0,00	22 556,57	0,00	241 719,87
Restes à réaliser			295 804,86	344 000,00	295 804,86	344 000,00
TOTAUX CUMULES	950 201,62	1 169 364,92	623 319,73	694 071,44	1 573 521,35	1 863 436,36
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	219 163,30	0,00	70 752,57	0,00	289 915,87

-constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-reconnait la sincérité des restes à réaliser,

-vote et arrête, **par dix voix pour et trois abstentions**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget principal : approbation du compte de gestion 2012 du Trésorier :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **par douze voix pour et trois abstentions**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget principal : approbation de l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012 :

<u>Investissement</u>	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	- 35 865,96
	Recettes réalisées :	350 071,44
	Dépenses réalisées :	291 648,91
	Solde d'exécution :	22 556,57
	Provisions non employées :	
	Restes à réaliser recettes :	344 000,00
	Restes à réaliser dépenses :	295 804,00
	Besoin de financement :	0,00
	Excédent de financement :	70 752,57
<u>Fonctionnement</u>	Résultat de l'exercice :	159 505,25
	Résultat antérieur reporté :	59 658,05
	Résultat à affecter :	219 163,30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par douze voix pour et trois abstentions**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :	
Affectation en réserves :	0,00
(titre de recette au compte 1068)	
Report à nouveau en fonctionnement :	219 163,30
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)	

Vote du budget principal 2013 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget principal 2013, et après en avoir délibéré, **par douze voix pour et trois abstentions**, décide de voter le budget principal (partie fonctionnement) tel que présenté par le Maire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget principal 2013, et après en avoir délibéré, **par quatorze voix pour et une abstention**, décide de voter le budget principal (partie investissement) tel que présenté par le Maire.

Vote des tarifs eau et assainissement 2013 :

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs de 2012 en eau et assainissement afin de maintenir l'équilibre budgétaire pour 2013, à savoir :

-prix de vente du mètre cube d'eau :	1,65 euro hors taxes
-prix de vente du mètre cube d'eau assainie :	1,54 euro hors taxes
-abonnement 2013 pour l'eau :	
-compteurs diamètre 15 :	45 euros hors taxes
-gros compteurs (SITRAM avec deux compteurs, un au collège Hervé Faye et un au Crédit Agricole) :	217,06 euros hors taxes
-abonnement 2013 pour l'assainissement :	35 euros hors taxes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par quatorze voix pour et une abstention**, accepte la proposition du Maire pour l'année 2013.

Budget eau et assainissement : vote du compte administratif 2012 :

Le cinq avril deux mil treize, sous la présidence de Jean-François MERCIER, Deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	-8 750,45	0,00	91 310,61	0,00	82 560,15
Opérations de l'exercice	110 734,22	133 683,01	83 513,31	260 367,00	194 247,53	394 050,01
TOTAUX	110 734,22	124 932,56	83 513,31	351 677,61	194 247,53	476 610,17
Résultat de clôture	0,00	14 198,34	0,00	268 164,30	0,00	282 362,64
Restes à réaliser			130 749,00	68 957,00	130 749,00	68 957,00
TOTAUX CUMULES	110 734,22	124 932,56	214 262,31	420 634,61	324 956,53	545 567,17
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	14 198,34	0,00	206 372,30	0,00	220 570,64

-constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-reconnait la sincérité des restes à réaliser,

-vote et arrête, **par dix voix pour et trois abstentions**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget eau et assainissement : approbation du compte de gestion 2012 du Trésorier :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **par douze voix pour et trois abstentions**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget eau et assainissement : approbation de l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012 :

<u>Investissement</u>	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	91 310,61
	Recettes réalisées :	260 367,00
	Dépenses réalisées :	83 513,31
	Solde d'exécution :	268 164,30
	Provisions non employées :	
	Restes à réaliser recettes :	68 957,00
	Restes à réaliser dépenses :	130 749,00
	Besoin de financement :	0,00
	Excédent de financement :	206 372,30
<u>Fonctionnement</u>	Résultat de l'exercice :	22 948,79
	Résultat antérieur reporté :	-8 750,45
	Résultat à affecter :	14 198,34

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par douze voix pour et trois abstentions**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :	
Affectation en réserves :	0,00
(titre de recette au compte 1068)	
Report à nouveau en fonctionnement :	14 198,34
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)	

Vote du budget eau et assainissement 2013 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget eau et assainissement 2013, et après en avoir délibéré, **par douze voix pour et trois abstentions**, décide de voter le budget eau et assainissement tel que présenté par le Maire.

Budget action économique : vote du compte administratif 2012 :

Le cinq avril deux mil treize, sous la présidence de Jean-François MERCIER, Deuxième Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	102 235,53	0,00	59 246,58	0,00	161 482,11
Opérations de l'exercice	0,00	28 276,53	1 244,49	0,00	1 244,49	28 276,53
TOTAUX	0,00	130 512,06	1 244,49	59 246,58	1 244,49	189 758,64
Résultat de clôture	0,00	130 512,06	0,00	58 002,09	0,00	188 514,15
Restes à réaliser			156 002,09	100 000,00	156 002,09	100 000,00
TOTAUX CUMULES	0,00	130 512,06	157 246,58	159 246,58	157 246,58	289 758,64
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	130 512,06	0,00	2 000,00	0,00	132 512,06

-constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-reconnait la sincérité des restes à réaliser,

-vote et arrête, **par dix voix pour et trois abstentions**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget action économique : approbation du compte de gestion 2012 du Trésorier :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **par douze voix pour et trois abstentions**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget action économique : approbation de l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012 :

<u>Investissement</u>	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	59 246,58
	Recettes réalisées :	0,00
	Dépenses réalisées :	1 244,49
	Solde d'exécution :	58 002,09
	Provisions non employées :	
	Restes à réaliser recettes :	100 000,00
	Restes à réaliser dépenses :	156 002,09
	Besoin de financement :	0,00
	Excédent de financement :	2 000,00
<u>Fonctionnement</u>	Résultat de l'exercice :	28 276,53
	Résultat antérieur reporté :	102 235,53
	Résultat à affecter :	130 512,06

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par douze voix pour et trois abstentions**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :	
Affectation en réserves :	0,00
(titre de recette au compte 1068)	
Report à nouveau en fonctionnement :	130 512,06
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)	

Vote du budget action économique 2013 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget action économique 2013, et après en avoir délibéré, **par douze voix pour et trois abstentions**, décide de voter le budget action économique tel que présenté par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.